



Tromperie sur un programme de formation.

Par **geldouche**, le **01/07/2010** à **23:23**

Bonjour, rnJ'ai souhaité faire une formation dans une école privée, Pigier Metz, un cap coiffure, que j'ai financé. rnL'entretien de recrutement, les supports marketing et le programme mon terriblement emballé. j'ai signé, j'ai payé. rnAu bout de seulement deux semaines, les cours non plus rien à voir avec le programme annoncé, pire l'organisme se contente de plagier la concurrence. rnJ'ai arrêté les cours, au milieu de la formation. rnJe souhaite savoir si je peux réclamé le remboursement des sommes versé, puisqu'il y a tromperie au recrutement. j'ai versé 2400 euros. rnD'autres élèves sont dans la même situation, ils sont versé la totalité, 5500 euros, une élève à arrêté au bout d'un mois seulement; doit-on former un collectif? rnCette école ma mis en demeure de réglé le reste. Que doit-je faire. rnJe suis au rsa sa été très difficile pour moi de réunir cette somme, et j'ai perdu un an; faut-il que je prenne un avocat? rnPar avance je vous remercie de vos conseils, recevez mes sincères salutations. rnmarc